



Monsieur le Président  
Chambre d'Agriculture de Loire-  
Atlantique  
Pôle Aménagement-Urbanisme  
Rue Pierre-Adolphe Bobierre  
La Géraudière  
44939 NANTES CEDEX 9

Direction Général Adjointe Territoires et Paysages      Vertou, le 30 mars 2022  
Service Développement Urbain  
Affaire suivie par Sullivan GUERS  
Tél. : 02 40 34 76 59 / 07 60 22 09 80  
sullivan.guers@mairie-vertou.fr

Objet : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) de la métropole nantaise pour la création d'un groupe scolaire dans le secteur des Echalonnières sur la commune de Vertou – Réunion d'examen conjoint

*PJ : Dossier de déclaration de projet*

Monsieur le Président,

Par délibération en date du 30 juin 2021, le conseil municipal de Vertou a décidé d'engager une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) de la métropole nantaise, prévue à l'article L.300-6 du Code de l'Urbanisme.

Cette procédure a pour objectif d'opérer des évolutions mineures du PLUm en vue de construire un groupe scolaire dans le secteur des Echalonnières sur la commune de Vertou.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion d'examen conjoint en référence au projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) de la métropole nantaise via une déclaration de projet.

Cette réunion se déroulera le mardi 3 mai 2022 à 9h30, salle de réception de l'Hôtel de Ville de Vertou, 2 place Saint Martin 44120 Vertou.

Le dossier que vous trouverez ci-annexé comporte une notice explicative intégrant la mise à jour de l'évaluation environnementale du PLUm. Vous pouvez par ailleurs télécharger le dossier via le lien suivant :

[https://communevertou-my.sharepoint.com/:b/g/personal/sullivan\\_guers\\_mairie-vertou\\_fr/EWCq3-4m8a9GoAQq8zoq5pwB3t7T\\_1GSJoAQOC82kQsF-w?e=MkuhJL](https://communevertou-my.sharepoint.com/:b/g/personal/sullivan_guers_mairie-vertou_fr/EWCq3-4m8a9GoAQq8zoq5pwB3t7T_1GSJoAQOC82kQsF-w?e=MkuhJL)

Les services de la Ville se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agr er, Monsieur le Pr sident, l'expression de ma consid ration distingu e.



Sophie BOUVART  
Adjointe au Maire  
D l gu e   l'Am nagement Durable du Territoire



Monsieur le Président  
Chambre de Commerce et d'Industrie  
Nantes Saint-Nazaire  
Département Economie et Stratégie des  
Territoires  
Centre des Salorges  
16 Quai Ernest Renaud  
CS 90517  
44105 NANTES CEDEX 4

Direction Général Adjointe Territoires et Paysages      Vertou, le 30 mars 2022  
Service Développement Urbain  
Affaire suivie par Sullivan GUERS  
TéL. : 02 40 34 76 59 / 07 60 22 09 80  
sullivan.guers@mairie-vertou.fr

Objet : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) de la métropole nantaise pour la création d'un groupe scolaire dans le secteur des Echalonnières sur la commune de Vertou – Réunion d'examen conjoint

*Pj : Dossier de déclaration de projet*

Monsieur le Président,

Par délibération en date du 30 juin 2021, le conseil municipal de Vertou a décidé d'engager une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) de la métropole nantaise, prévue à l'article L.300-6 du Code de l'Urbanisme.

Cette procédure a pour objectif d'opérer des évolutions mineures du PLUm en vue de construire un groupe scolaire dans le secteur des Echalonnières sur la commune de Vertou.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion d'examen conjoint en référence au projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) de la métropole nantaise via une déclaration de projet.

Cette réunion se déroulera le mardi 3 mai 2022 à 9h30, salle de réception de l'Hôtel de Ville de Vertou, 2 place Saint Martin 44120 Vertou.

Le dossier que vous trouverez ci-annexé comporte une notice explicative intégrant la mise à jour de l'évaluation environnementale du PLUm. Vous pouvez par ailleurs télécharger le dossier via le lien suivant :

[https://communevertou-my.sharepoint.com/:b:/g/personal/sullivan\\_guers\\_mairie-vertou\\_fr/EWCq3-4m8a9GoAQq8zoq5pwB3t7T\\_1GSloAQOC82kQsF-w?e=MkuhJL](https://communevertou-my.sharepoint.com/:b:/g/personal/sullivan_guers_mairie-vertou_fr/EWCq3-4m8a9GoAQq8zoq5pwB3t7T_1GSloAQOC82kQsF-w?e=MkuhJL)

Les services de la Ville se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Sophie BOUVART  
Adjointe au Maire  
Déléguée à l'Aménagement Durable du Territoire



Monsieur le Président  
Conseil Départemental de Loire-  
Atlantique  
Service développement local Unité  
développement territorial  
26 Boulevard Victor Hugo  
CS 96308  
44263 NANTES

Direction Général Adjointe Territoires et Paysages      Vertou, le 30 mars 2022  
Service Développement Urbain  
Affaire suivie par Sullivan GUERS  
Tél. : 02 40 34 76 59 / 07 60 22 09 80  
sullivan.guers@mairie-vertou.fr

Objet : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain [PLUm] de la métropole nantaise pour la création d'un groupe scolaire dans le secteur des Echalonnières sur la commune de Vertou – Réunion d'examen conjoint

*PJ : Dossier de déclaration de projet*

Monsieur le Président,

Par délibération en date du 30 juin 2021, le conseil municipal de Vertou a décidé d'engager une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain [PLUm] de la métropole nantaise, prévue à l'article L.300-6 du Code de l'Urbanisme.

Cette procédure a pour objectif d'opérer des évolutions mineures du PLUm en vue de construire un groupe scolaire dans le secteur des Echalonnières sur la commune de Vertou.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion d'examen conjoint en référence au projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain [PLUm] de la métropole nantaise via une déclaration de projet.

Cette réunion se déroulera le mardi 3 mai 2022 à 9h30, salle de réception de l'Hôtel de Ville de Vertou, 2 place Saint Martin 44120 Vertou.

Le dossier que vous trouverez ci-annexé comporte une notice explicative intégrant la mise à jour de l'évaluation environnementale du PLUm. Vous pouvez par ailleurs télécharger le dossier via le lien suivant :

[https://communevertou-my.sharepoint.com/:b:/g/personal/sullivan\\_guers\\_mairie-vertou\\_fr/EWCq3-4m8a9GoAQq8zoq5pwB3t7T\\_1GSJoAQOC82kQsF-w?e=MkuhJL](https://communevertou-my.sharepoint.com/:b:/g/personal/sullivan_guers_mairie-vertou_fr/EWCq3-4m8a9GoAQq8zoq5pwB3t7T_1GSJoAQOC82kQsF-w?e=MkuhJL)

Les services de la Ville se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Sophie BOUVART  
Adjointe au Maire  
Déléguée à l'Aménagement Durable du Territoire



Monsieur le Président  
Chambre des Métiers et de l'Artisanat  
5 Allée des Liards  
BP 18129  
44981 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE CEDEX

Direction Général Adjointe Territoires et Paysages    Vertou, le 30 mars 2022  
Service Développement Urbain  
Affaire suivie par Sullivan GUERS  
Tél. : 02 40 34 76 59 / 07 60 22 09 80  
sullivan.guers@mairie-vertou.fr

Objet : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) de la métropole nantaise pour la création d'un groupe scolaire dans le secteur des Echalonnières sur la commune de Vertou – Réunion d'examen conjoint

*PJ : Dossier de déclaration de projet*

Monsieur le Président,

Par délibération en date du 30 juin 2021, le conseil municipal de Vertou a décidé d'engager une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) de la métropole nantaise, prévue à l'article L.300-6 du Code de l'Urbanisme.

Cette procédure a pour objectif d'opérer des évolutions mineures du PLUm en vue de construire un groupe scolaire dans le secteur des Echalonnières sur la commune de Vertou.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion d'examen conjoint en référence au projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) de la métropole nantaise via une déclaration de projet.

Cette réunion se déroulera le mardi 3 mai 2022 à 9h30, salle de réception de l'Hôtel de Ville de Vertou, 2 place Saint Martin 44120 Vertou.

Le dossier que vous trouverez ci-annexé comporte une notice explicative intégrant la mise à jour de l'évaluation environnementale du PLUm. Vous pouvez par ailleurs télécharger le dossier via le lien suivant :

[https://communevertou-my.sharepoint.com/:b/g/personal/sullivan\\_guers\\_mairie-vertou\\_fr/EWCq3-4m8a9GoAQq8zoq5pwB3t7T\\_1GSJoAQOC82kQsF-w?e=MkuhJL](https://communevertou-my.sharepoint.com/:b/g/personal/sullivan_guers_mairie-vertou_fr/EWCq3-4m8a9GoAQq8zoq5pwB3t7T_1GSJoAQOC82kQsF-w?e=MkuhJL)

Les services de la Ville se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Sophie BOUVART  
Adjointe au Maire  
Déléguée à l'Aménagement Durable du Territoire





Madame la Présidente  
Conseil Régional Pays de la Loire  
Direction des Territoires et de la Ruralité  
1 Rue de la Loire  
44000 NANTES

Direction Général Adjointe Territoires et Paysages    Vertou, le 30 mars 2022  
Service Développement Urbain  
Affaire suivie par Sullivan GUERS  
Tél. : 02 40 34 76 59 / 07 60 22 09 80  
sullivan.guers@mairie-vertou.fr

Objet : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) de la métropole nantaise pour la création d'un groupe scolaire dans le secteur des Echalonnières sur la commune de Vertou – Réunion d'examen conjoint

*PJ : Dossier de déclaration de projet*

Madame la Présidente,

Par délibération en date du 30 juin 2021, le conseil municipal de Vertou a décidé d'engager une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) de la métropole nantaise, prévue à l'article L.300-6 du Code de l'Urbanisme.

Cette procédure a pour objectif d'opérer des évolutions mineures du PLUm en vue de construire un groupe scolaire dans le secteur des Echalonnières sur la commune de Vertou.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion d'examen conjoint en référence au projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) de la métropole nantaise via une déclaration de projet.

Cette réunion se déroulera le mardi 3 mai 2022 à 9h30, salle de réception de l'Hôtel de Ville de Vertou, 2 place Saint Martin 44120 Vertou.

Le dossier que vous trouverez ci-annexé comporte une notice explicative intégrant la mise à jour de l'évaluation environnementale du PLUm. Vous pouvez par ailleurs télécharger le dossier via le lien suivant :

[https://communevertou-my.sharepoint.com/:b:/g/personal/sullivan\\_guers\\_mairie-vertou\\_fr/EWCq3-4m8a9GoAQq8zoq5pwB3t7T\\_1GSJoAQOC82kQsF-w?e=MkuhJL](https://communevertou-my.sharepoint.com/:b:/g/personal/sullivan_guers_mairie-vertou_fr/EWCq3-4m8a9GoAQq8zoq5pwB3t7T_1GSJoAQOC82kQsF-w?e=MkuhJL)

Les services de la Ville se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.



Sophie BOUVART  
Adjointe au Maire  
Déléguée à l'Aménagement Durable du Territoire



Monsieur le Président  
CRPF de Bretagne Pays de la Loire  
36 Avenue de la Bouvardière  
44800 SAINT-HERBLAIN

Direction Général Adjointe Territoires et Paysages    Vertou, le 30 mars 2022  
Service Développement Urbain  
Affaire suivie par Sullivan GUERS  
Tél. : 02 40 34 76 59 / 07 60 22 09 80  
sullivan.guers@mairie-vertou.fr

Objet : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) de la métropole nantaise pour la création d'un groupe scolaire dans le secteur des Echalonnières sur la commune de Vertou – Réunion d'examen conjoint

*PJ : Dossier de déclaration de projet*

Monsieur le Président,

Par délibération en date du 30 juin 2021, le conseil municipal de Vertou a décidé d'engager une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) de la métropole nantaise, prévue à l'article L.300-6 du Code de l'Urbanisme.

Cette procédure a pour objectif d'opérer des évolutions mineures du PLUm en vue de construire un groupe scolaire dans le secteur des Echalonnières sur la commune de Vertou.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion d'examen conjoint en référence au projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) de la métropole nantaise via une déclaration de projet.

Cette réunion se déroulera le mardi 3 mai 2022 à 9h30, salle de réception de l'Hôtel de Ville de Vertou, 2 place Saint Martin 44120 Vertou.

Le dossier que vous trouverez ci-annexé comporte une notice explicative intégrant la mise à jour de l'évaluation environnementale du PLUm. Vous pouvez par ailleurs télécharger le dossier via le lien suivant :

[https://communevertou-my.sharepoint.com/:b/g/personal/sullivan\\_guers\\_mairie-vertou\\_fr/EWCq3-4m8a9GoAQq8zoq5pwB3t7T\\_1GSJoAQOC82kQsF-w?e=Mkuhjl](https://communevertou-my.sharepoint.com/:b/g/personal/sullivan_guers_mairie-vertou_fr/EWCq3-4m8a9GoAQq8zoq5pwB3t7T_1GSJoAQOC82kQsF-w?e=Mkuhjl)

Les services de la Ville se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.  
Je vous prie d'agr er, Monsieur le Pr sident, l'expression de ma consid ration distingu e.



Sophie BOUVART  
Adjointe au Maire  
D l gu e   l'Am nagement Durable du Territoire



Monsieur le Préfet  
Préfecture de Loire-Atlantique  
Direction Départementale des Territoires  
et de la Mer  
Service conseil accompagnement et  
urbanisme durable  
Unité Planification Littorale &  
Aménagement Commercial  
10 Boulevard Gaston Serpette  
BP 53606  
44036 NANTES CEDEX 1

Direction Général Adjointe Territoires et Paysages      Vertou, le 30 mars 2022  
Service Développement Urbain  
Affaire suivie par Sullivan GUERS  
Tél. : 02 40 34 76 59 / 07 60 22 09 80  
sullivan.guers@mairie-vertou.fr

Objet : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) de la métropole nantaise pour la création d'un groupe scolaire dans le secteur des Echalonnières sur la commune de Vertou – Réunion d'examen conjoint

*PJ : Dossier de déclaration de projet*

Monsieur le Préfet,

Par délibération en date du 30 juin 2021, le conseil municipal de Vertou a décidé d'engager une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) de la métropole nantaise, prévue à l'article L.300-6 du Code de l'Urbanisme.

Cette procédure a pour objectif d'opérer des évolutions mineures du PLUm en vue de construire un groupe scolaire dans le secteur des Echalonnières sur la commune de Vertou.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion d'examen conjoint en référence au projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) de la métropole nantaise via une déclaration de projet.

Cette réunion se déroulera le mardi 3 mai 2022 à 9h30, salle de réception de l'Hôtel de Ville de Vertou, 2 place Saint Martin 44120 Vertou.

Le dossier que vous trouverez ci-annexé comporte une notice explicative intégrant la mise à jour de l'évaluation environnementale du PLUm. Vous pouvez par ailleurs télécharger le dossier via le lien suivant :

[https://communevertou-my.sharepoint.com/:b:/g/personal/sullivan\\_guers\\_mairie-vertou\\_fr/EWCq3-4m8a9GoAQq8zoq5pwB3t7T\\_1GSJoAQOC82kQsF-w?e=Mkuhjl](https://communevertou-my.sharepoint.com/:b:/g/personal/sullivan_guers_mairie-vertou_fr/EWCq3-4m8a9GoAQq8zoq5pwB3t7T_1GSJoAQOC82kQsF-w?e=Mkuhjl)

Les services de la Ville se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.



Sophie BOUVART  
Adjointe au Maire  
Déléguée à l'Aménagement Durable du Territoire

Madame la Directrice  
Institut National des Appellations  
d'Origine  
Délégation Territoriale Val de Loire Site  
d'Angers  
16 Rue du Clon  
49000 ANGERS

Direction Général Adjointe Territoires et Paysages Vertou, le 30 mars 2022  
Service Développement Urbain  
Affaire suivie par Sullivan GUERS  
Tél. : 02 40 34 76 59 / 07 60 22 09 80  
sullivan.guers@mairie-vertou.fr

Objet : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) de la métropole nantaise pour la création d'un groupe scolaire dans le secteur des Echalonnières sur la commune de Vertou – Réunion d'examen conjoint

*PJ : Dossier de déclaration de projet*

Madame la Directrice,

Par délibération en date du 30 juin 2021, le conseil municipal de Vertou a décidé d'engager une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) de la métropole nantaise, prévue à l'article L.300-6 du Code de l'Urbanisme.

Cette procédure a pour objectif d'opérer des évolutions mineures du PLUm en vue de construire un groupe scolaire dans le secteur des Echalonnières sur la commune de Vertou.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion d'examen conjoint en référence au projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) de la métropole nantaise via une déclaration de projet.

Cette réunion se déroulera le mardi 3 mai 2022 à 9h30, salle de réception de l'Hôtel de Ville de Vertou, 2 place Saint Martin 44120 Vertou.

Le dossier que vous trouverez ci-annexé comporte une notice explicative intégrant la mise à jour de l'évaluation environnementale du PLUm. Vous pouvez par ailleurs télécharger le dossier via le lien suivant :

[https://communevertou-my.sharepoint.com/:b/g/personal/sullivan\\_guers\\_mairie-vertou\\_fr/EWCq3-4m8a9GoAQq8zoq5pwB3t7T\\_1GSIoAQOC82kQsF-w?e=Mkuhjl](https://communevertou-my.sharepoint.com/:b/g/personal/sullivan_guers_mairie-vertou_fr/EWCq3-4m8a9GoAQq8zoq5pwB3t7T_1GSIoAQOC82kQsF-w?e=Mkuhjl)

Les services de la Ville se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de ma considération distinguée.



Sophie BOUVART  
Adjointe au Maire  
Déléguée à l'Aménagement Durable du Territoire





Madame la Présidente  
Nantes Métropole  
2 Cours du Champ de Mars  
44923 NANTES CEDEX 9

Direction Général Adjointe Territoires et Paysages    Vertou, le 30 mars 2022  
Service Développement Urbain  
Affaire suivie par Sullivan GUERS  
Tél. : 02 40 34 76 59 / 07 60 22 09 80  
sullivan.guers@mairie-vertou.fr

Objet : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) de la métropole nantaise pour la création d'un groupe scolaire dans le secteur des Echalonnières sur la commune de Vertou – Réunion d'examen conjoint

*PJ : Dossier de déclaration de projet*

Madame la Présidente,

Par délibération en date du 30 juin 2021, le conseil municipal de Vertou a décidé d'engager une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) de la métropole nantaise, prévue à l'article L.300-6 du Code de l'Urbanisme.

Cette procédure a pour objectif d'opérer des évolutions mineures du PLUm en vue de construire un groupe scolaire dans le secteur des Echalonnières sur la commune de Vertou.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion d'examen conjoint en référence au projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) de la métropole nantaise via une déclaration de projet.

Cette réunion se déroulera le mardi 3 mai 2022 à 9h30, salle de réception de l'Hôtel de Ville de Vertou, 2 place Saint Martin 44120 Vertou.

Le dossier que vous trouverez ci-annexé comporte une notice explicative intégrant la mise à jour de l'évaluation environnementale du PLUm. Vous pouvez par ailleurs télécharger le dossier via le lien suivant :

[https://communevertou-my.sharepoint.com/:b/g/personal/sullivan\\_guers\\_mairie-vertou\\_fr/EWCq3-4m8a9GoAQq8zoq5pwB3t7T\\_1GSJoAQOC82kQsF-w?e=MkuhJL](https://communevertou-my.sharepoint.com/:b/g/personal/sullivan_guers_mairie-vertou_fr/EWCq3-4m8a9GoAQq8zoq5pwB3t7T_1GSJoAQOC82kQsF-w?e=MkuhJL)

Les services de la Ville se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.



Sophie BOUVART  
Adjointe au Maire  
Déléguée à l'Aménagement Durable du Territoire



Madame la Présidente  
Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire  
2 Cours du Champ de Mars  
44923 NANTES CEDEX 9

Direction Général Adjointe Territoires et Paysages      Vertou, le 30 mars 2022  
Service Développement Urbain  
Affaire suivie par Sullivan GUERS  
Tél. : 02 40 34 76 59 / 07 60 22 09 80  
sullivan.guers@mairie-vertou.fr

Objet : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain [PLUm] de la métropole nantaise pour la création d'un groupe scolaire dans le secteur des Echalonnières sur la commune de Vertou – Réunion d'examen conjoint

*PJ : Dossier de déclaration de projet*

Madame la Présidente,

Par délibération en date du 30 juin 2021, le conseil municipal de Vertou a décidé d'engager une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain [PLUm] de la métropole nantaise, prévue à l'article L.300-6 du Code de l'Urbanisme.

Cette procédure a pour objectif d'opérer des évolutions mineures du PLUm en vue de construire un groupe scolaire dans le secteur des Echalonnières sur la commune de Vertou.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion d'examen conjoint en référence au projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain [PLUm] de la métropole nantaise via une déclaration de projet.

Cette réunion se déroulera le mardi 3 mai 2022 à 9h30, salle de réception de l'Hôtel de Ville de Vertou, 2 place Saint Martin 44120 Vertou.

Le dossier que vous trouverez ci-annexé comporte une notice explicative intégrant la mise à jour de l'évaluation environnementale du PLUm. Vous pouvez par ailleurs télécharger le dossier via le lien suivant :

[https://communevertou-my.sharepoint.com/:b/g/person/sullivan\\_guers\\_mairie-vertou\\_fr/EWCq3-4m8a9GoAQq8zoq5pwB3t7T\\_1GSJoAQOC82kQsF-w?e=MkuhJL](https://communevertou-my.sharepoint.com/:b/g/person/sullivan_guers_mairie-vertou_fr/EWCq3-4m8a9GoAQq8zoq5pwB3t7T_1GSJoAQOC82kQsF-w?e=MkuhJL)

Les services de la Ville se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.



  
Sophie BOUVART  
Adjointe au Maire  
Déléguée à l'Aménagement Durable du Territoire



Monsieur le Directeur  
SNCF Réseau  
Direction territoriale Bretagne - Pays de  
la Loire  
1, Rue Marcel Paul  
BP 34112  
44041 NANTES CEDEX 1

Direction Général Adjointe Territoires et Paysages      Vertou, le 30 mars 2022  
Service Développement Urbain  
Affaire suivie par Sullivan GUERS  
Tél. : 02 40 34 76 59 / 07 60 22 09 80  
sullivan.guers@mairie-vertou.fr

Objet : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) de la métropole nantaise pour la création d'un groupe scolaire dans le secteur des Echalonnières sur la commune de Vertou – Réunion d'examen conjoint

*PJ : Dossier de déclaration de projet*

Monsieur le Directeur,

Par délibération en date du 30 juin 2021, le conseil municipal de Vertou a décidé d'engager une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) de la métropole nantaise, prévue à l'article L.300-6 du Code de l'Urbanisme.

Cette procédure a pour objectif d'opérer des évolutions mineures du PLUm en vue de construire un groupe scolaire dans le secteur des Echalonnières sur la commune de Vertou.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion d'examen conjoint en référence au projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) de la métropole nantaise via une déclaration de projet.

Cette réunion se déroulera le mardi 3 mai 2022 à 9h30, salle de réception de l'Hôtel de Ville de Vertou, 2 place Saint Martin 44120 Vertou.

Le dossier que vous trouverez ci-annexé comporte une notice explicative intégrant la mise à jour de l'évaluation environnementale du PLUm. Vous pouvez par ailleurs télécharger le dossier via le lien suivant :

[https://communevertou-my.sharepoint.com/:b:/g/personal/sullivan\\_guers\\_mairie-vertou\\_fr/EWCq3-4m8a9GoAQq8zoq5pwB3t7T\\_1GSIoAQOC82kQsF-w?e=MkuhJL](https://communevertou-my.sharepoint.com/:b:/g/personal/sullivan_guers_mairie-vertou_fr/EWCq3-4m8a9GoAQq8zoq5pwB3t7T_1GSIoAQOC82kQsF-w?e=MkuhJL)

Les services de la Ville se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Sophie BOUVART  
Adjointe au Maire  
Déléguée à l'Aménagement Durable du Territoire